

Madame le Maire ouvre la séance, s'assure du respect du quorum, communique à ses collègues les **pouvoirs donnés par les conseillers municipaux empêchés** :

M. ROUARD (procuration à Mme BUREAU) – M. PEREIRA (procuration à Mme DORISON) – M. THOR (procuration à M. TASSEZ) – Mme LEDIEU (procuration à Mme MALLET) – Mme KEMPF (procuration à Mme BOUVARD) – Mme VEILLAT (procuration à Mme JUBLOT-DERDINGER) – Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER) – Mme DAUGU (procuration à Mme CHARON-COLIN)

et excuse l'absence de M. AUTISSIER, conseiller municipal empêché.

-

Monsieur Xavier ADAM est désigné en qualité de secrétaire de séance.

-

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés **l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour** concernant une demande de subvention dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, pour les travaux du Château.

-

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le **procès-verbal du conseil municipal du 29 Mars 2018**, sans observation, après distribution de la version rectifiée de l'intervention de Madame Daugu intégrée au procès-verbal du 29 mars 2018.

-

> Participation communale aux frais de fonctionnement d'une école de Bourges : rectification formelle

Madame le Maire indique qu'il s'agit uniquement d'une rectification de l'année scolaire concernée dans la délibération votée lors de la séance du 30 novembre 2017.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, confirme la participation communale de 216,17 € à verser à l'école du Grand Meaulnes à Bourges pour l'année scolaire 2016-2017.

> Réhabilitation du réseau d'eaux usées route de Sainte-Montaine et Chemin du Champ de la Croix : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la réhabilitation du réseau d'eaux usées route de Sainte-Montaine et Chemin du Champ de la Croix pour un montant de travaux estimé à 309 000 € HT.

- autorise Madame le Maire à solliciter l'obtention de la subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, au plus haut niveau possible sur cette opération.

Madame le Maire indique qu'il s'agit de travaux nécessaires pour remédier aux conséquences des inondations subies par certains administrés de manière régulière.

> Barreau routier RD 940 – RD 30 / Convention ENEDIS pour travaux sur le réseau électrique

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à signer les conventions à intervenir avec

ENEDIS, fixant les modalités de réalisation des travaux nécessaires sur le réseau électrique dans le cadre du projet de création du barreau routier reliant la RD 940 à la RD 30.

Madame le Maire indique que les travaux devraient débiter au mois de juin prochain.

> Travaux de réfection de l'Avenue du Parc des Sports – Convention pour enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer la convention jointe en annexe, à intervenir avec la société Orange pour l'enfouissement des réseaux dans le cadre de l'opération de réfection de l'avenue du Parc des Sports – tranche 1, et notamment des réseaux aériens de communications électroniques.

Monsieur TURPIN précise que la réfection de l'avenue du Parc des Sports s'effectuera en trois tranches sur les exercices 2018-2019 et 2020. La première tranche a été rallongée d'une trentaine de mètres. Il est précisé que les fourreaux pour la fibre seront enfouis simultanément.

Madame RENIER ajoute que la commune prévient systématiquement la société Berry Numérique des travaux qu'elle effectue pour que le passage de la fibre puisse être pris en compte. Monsieur TURPIN précise qu'il s'agit de passer les fourreaux pour la fibre et peut-être des chambres de tirage si celles implantées pour les télécommunications ne peuvent être utilisées.

> Rétrocession d'une case de columbarium

Monsieur TURPIN indique que la personne titulaire de la case de columbarium a retiré l'urne contenant les cendres de son époux pour l'inhumer dans un cimetière proche de son domicile à la suite d'un déménagement.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la rétrocession de la case n° 30 et le versement à Madame BOURSIER Henriette, de la somme correspondant à la durée résiduelle de la concession.

Il est précisé que le nom du défunt est inscrit sur une plaque vissée sur la porte de la case du columbarium. Seules les premières cases vendues ont le nom gravé directement sur la porte.

> Reprise de concessions en état d'abandon

Monsieur TURPIN explique qu'un administré a souhaité l'attribution de deux concessions réputée en état d'abandon, situées à proximité d'une concession

Madame le Maire précise que les concessions reprises par la commune peuvent être de nouveau concédées.

Monsieur TURPIN ajoute que les concessions comprises dans la procédure de reprise de concessions en état d'abandon doivent être répertoriées dans un premier temps par la commune comme étant réputées en état d'abandon puis il convient trois ans plus tard de confirmer que leur état n'a pas évolué, et qu'aucune famille ne s'est manifestée pour l'entretien.

Madame RENIER indique que le nouveau cimetière se remplit rapidement et que son aspect rectiligne pourrait être paysagé en son milieu avec des plantations d'arbres pour couper la perspective et aménager un deuxième jardin du souvenir plus paysagé : le cimetière a besoin d'être embelli. La rénovation des grilles vient d'être débutée et il faudrait poursuivre en programmant le nettoyage du mur.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la reprise des concessions n° 56 et 120 situées dans le cimetière communale – partie Aubigny Ville – Carré Sud Ouest – rang n° 3 d'une superficie de 2 m² chacune.

> Organisation d'un séjour été intercommunal

Madame le Maire indique que la compétence Jeunesse n'est pas une compétence intercommunale mais les communes ont choisi d'organiser un séjour commun pour permettre aux petites communes de proposer à leurs jeunes de partir en séjour. Il convient de prendre une délibération pour autoriser le tarif et la perception de la participation des familles.

Madame GRESSIN indique que le séjour ouvert à 36 jeunes, se déroulera à Chateauneuf/Cher du 23 au 27 Juillet pour l'ensemble des treize communes. La commune d'Aubigny porte le projet proposé par Cher Emploi Animations et enregistre les inscriptions de toutes les communes. Les activités seront nautiques (randonnée en canoë sur le Cher, pratiques en eaux vives), découverte de la nature (jeu de piste découverte du patrimoine, activité artistique avec matériaux naturels...), tir laser, hockey sur gazon, ainsi que des soirées à thèmes.

Madame GRESSIN indique qu'elle s'est rendue au collège, avec Bertrand LEVET et Benoit FERÉ, présenter le séjour. Un quota par commune a été déterminé pour les inscriptions à ce séjour : 9 places pour Aubigny, 7 pour Argent, 5 pour Blancafort et le reste des places (soit 15 places) pour les autres communes de la CDC. Actuellement, 25 enfants sont inscrits.

Le coût de ce séjour est de 305 € par jeune inscrit. Il a été décidé d'imputer la dépense pour 155 € pour les communes de résidence et 150 € pour les familles. Une convention sera signée entre chaque commune de résidence et la commune d'Aubigny, porteur du projet.

Sur une question de Madame CHARON-COLIN, Madame GRESSIN indique que les communes n'ont pas fait d'observation sur la répartition du coût du séjour, chaque commune a reçu les flyers pour distribution. Le séjour sera encadré par 2 agents d'Aubigny, 1 d'Argent et 2 de Blancafort et la dépense de personnel n'est pas répercutée sur le prix du séjour.

Monsieur DEROTTEUR explique que le Speedminton proposé parmi les activités du séjour est une variante du badminton faisant travailler la coordination des gestes.

Madame le Maire indique que ce séjour peut permettre aux jeunes de la Communauté de Communes de s'approprier l'entité Communauté de Communes et aux jeunes d'Ivoy le Pré qui fréquentent le collège d'Henrichemont et non pas d'Aubigny, de rencontrer des jeunes d'un autre secteur.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'organisation d'un séjour du 23 au 27 juillet 2018 à CHATEAUNEUF/CHER, ouvert à 36 jeunes domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes Sauldre & Sologne, pour un prix unitaire de 305 € à la charge des familles à hauteur de 150 € et des communes à hauteur de 155 € par jeune inscrit.

> Réaménagement d'emprunts de la société France Loire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunts consentie par la Commune

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal confirme à l'unanimité des membres présents et représentés, la garantie de la commune initialement accordée sur les contrats aujourd'hui réaménagés.

Madame le Maire indique que France Loire a souhaité se dégager une marge pour sa capacité d'autofinancement en réévaluant ses emprunts. La commune garantit les intérêts supplémentaires d'un montant de 82 255,51 € après réaménagement. L'encours quant à lui reste identique à 2 279 863,99 €.

La Société France Loire a des projets de réhabilitation, voire même de construction sur Aubigny.

> Rapport d'activités 2017 du Syndicat Mixte du Pays Sancerre-Sologne

Madame le Maire présente au conseil municipal les principaux points du rapport d'activités remis à chaque conseiller municipal.

Le budget 2017 s'est équilibré en dépenses et en recettes à :

- ✓ 890 125,31 € en section de fonctionnement
- ✓ 69 379,71 € en section d'investissement

La participation par habitant est de 1,94 €/habitant et une participation distincte de 1,20 €/habitant pour la participation à la Mission Locale du Pays Sancerre-Sologne (1 € pour le fonctionnement de la structure et 0,20 € pour la mobilité des jeunes bénéficiaires du dispositif garantie jeune).

En 2017, le Syndicat de Pays :

- a accompagné les travaux pour la réalisation de prototypes produits pour la sucrose, chou-navet d'Aubigny, le haricot barangeonnier, suivi de la production des semences, prospection des producteurs bio, acquisition d'équipement pour « mainteneur ». C'est Isa Groupe qui porte le projet et le Pays accompagne le dispositif

- a réalisé un clip promotionnel touristique qui est projeté aux membres présents.

Madame CHARON-COLIN remarque que le film invite le spectateur pour « le temps d'un week-end » et s'étonne qu'il ne soit pas question de séjour. Madame RENIER répond qu'il s'agit d'un film qui forme une porte d'entrée dans le territoire. D'autres films seront réalisés ultérieurement avec des thèmes spécifiques.

- a créé un guide touristique « Petit Futé » qui touche le Pays Sancerre Sologne et le Pays Val d'Aubois. Ce guide sera lancé à la fin du mois.

- a soutenu la réalisation d'un inventaire de la biodiversité à Santranges, la réalisation d'un plan de gestion différenciée des espaces verts pour une commune supplémentaire et l'acquisition de matériel adapté à la gestion alternative des espaces verts pour 9 communes (dont Aubigny avec le financement du bassin de récupération d'eau de pluie au CTM)

- a poursuivi l'opération Jachères fleuries avec la Fédération départementale des chasseurs

- a décidé de proroger d'une année l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat arrivée à son terme des cinq ans, le temps de réaliser une étude pour réorienter une nouvelle O.P.A.H. Cette cinquième année a enregistré 1 507 738 € de travaux HT avec des subventions de l'ANAH de 650 762 € et de 109 993 € du programme Habiter Mieux ainsi que 111 109 € d'aides du Syndicat de Pays Sancerre-Sologne.

317 dossiers ont été validés alors que l'objectif fixé se situait à 300 réhabilitations. Plus de 6 millions d'euros de travaux ont été réalisés sur les cinq années sur le territoire du Cher Nord.

- a découvert de nouvelles populations d'écrevisses à pattes blanches

- a validé le 28 mars 2017 la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale à réaliser (SCoT) qui sera réalisé avec la Communauté de Communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire

- a débuté l'aménagement de l'espace de Coworking qui sera inauguré vendredi à partir de 11 h avec des portes ouvertes. Cet espace se situe dans le local de la Vitrine des Métiers et sera géré par l'espace Coworking de Bourges. A 18 H 30, il y aura l'inauguration officielle avec des démonstrations d'impression 3D...

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

> Contrat Rural de Territoire 2017-2020

Le Conseil départemental a souhaité élaborer un contrat de territoire pour l'attribution des subventions départementales afin d'avoir une meilleure visibilité dans la gestion de ses fonds.

Le Contrat de territoire est destiné aux communautés de communes, aux pôles de centralité et aux pôles d'équilibre. La CDC Sauldre et Communes compte 1 pôle de centralité qui est Aubigny et 2 pôles d'équilibre qui sont Argent/Sauldre et La Chapelle d'Angillon, pour lesquels l'enveloppe a été répartie selon les orientations du Département.

L'enveloppe est de 690 000 € répartie pour 138 000 € au profit de la CDC (20 %), 206 000 € au profit de la commune d'Aubigny/Nère (30 %) et 173 000 € pour chacune des communes de La Chapelle d'Angillon et d'Argent/Sauldre (25 %).

Pour 2018, Madame le Maire souhaite demander dans le cadre de ce Contrat départemental, une subvention de 106 000 € pour la création d'un réfectoire à l'école maternelle du Printemps. Il est ajouté que la commune vient de recevoir la confirmation de la Préfecture de l'attribution d'une subvention de 76 726 € pour ce projet au titre de la D.E.T.R.

Pour 2020, Madame RENIER demande d'inscrire l'opération de construction de deux courts de tennis pour une subventionnement demandé à hauteur de 100 000 €.

Il est précisé que l'occupation du gymnase arrive à saturation et que certains sports d'extérieur sont aujourd'hui devenus des sports d'intérieur. Un professeur du collège est tout à fait intéressé pour créer une section UNSS Tennis mais les conditions météorologiques ne permettent pas de dispenser des cours de manière continue, ce qui démotive les jeunes inscrits. Pour les tournois, les joueurs sont amenés à aller jouer à Sancerre par temps de pluie. Au niveau du Cher-Nord, il n'existe aucun terrain de tennis couvert. Il y a un vrai besoin.

Madame le Maire indique que le club de rugby peine à faire des activités lorsque le temps ne permet pas de faire l'entraînement à l'extérieur. Il pourrait être envisagé, après la construction des deux courts, de réaliser un club house pour le rugby à proximité de leurs vestiaires actuels et à proximité du « hanger » tennis qui serait construit à l'emplacement des anciens courts. Le tennis dispose de vestiaires derrière les vestiaires du rugby.

La Fédération est tout à fait favorable au vu des résultats et du nombre de licenciés à Aubigny (une centaine).

Le Conseil départemental a prévu une clause de revoyure tous les ans, ce qui permet de proroger d'une année le financement d'une opération ou de déplacer la demande de subvention sur une autre opération urgente.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'inscription des deux opérations reprises au tableau ci-dessous dans le cadre du Contrat rural de territoire 2017-2020 :

PROJET	Montant HT Opération	Subvention Contrat		Phasage prévisionnel sur 4 ans			
		Montant	Taux	2017	2018	2019	2020
Création d'un réfectoire à l'école mat. Printemps	250 000 €	106 000 €	42 %		106 000 €		
Création de 2 courts tennis-badminton couverts	350 000 €	100 000 €	29 %				100 000 €
Total	600 000 €	206 000 €		-	106 000 €	-	100 000 €

Sur une question de Madame CHARON-COLIN, Madame RENIER indique qu'une réunion sera organisée très bientôt pour présenter le projet de réfectoire aux parents d'élèves, à la commission des affaires scolaires et aux professeurs des écoles. La volonté est de démarrer le plus rapidement possible mais le

réfectoire ne sera probablement pas opérationnel dès la rentrée de septembre mais plutôt à celle de janvier.

> Travaux de restauration du château des Stuarts – Demande de subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale

Madame le Maire rappelle que la tranche 1 s'élevait à 272 567 €, la tranche 2 à 355 559 € soit un total HT de 628 126 €. Il a été demandé une subvention auprès de la DRAC pour la tranche 1 (accordée POUR 109 027 €) et une pour la tranche 2 d'un montant de 142 224 € (en cours); une subvention départementale est accordée à hauteur de 100 000 € ainsi qu'une aide au titre des Fonds Parlementaires de 15 000 €. Une subvention supplémentaire peut être demandée à la Région Centre au titre du Contrat Rural de Solidarité Territoriale à hauteur de 54 500 € pour la tranche 1 et 71 100 € pour la tranche 2. L'ensemble de ce subventionnement ramènerait la participation communale à 136 275 € (soit 22 %).

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la demande de subvention à déposer auprès de la Région Centre au titre du CRST pour 125 600 € sur l'opération de restauration des façades du château des Stuarts.

INFORMATIONS DIVERSES

1 – Madame GRESSIN indique que les **enfants de CE2 partent à Lanvéoc du 28 mai au 1^{er} juin**, soit 54 enfants avec 6 accompagnateurs. Ils passeront une journée entière sur la base, se rendront à Brest en prenant le transrade, visiteront une frégate, visiteront Océanopolis où il participeront à un atelier sur les phoques. Ils effectueront également une visite de la presqu'île avec pause sur la plage. Ils seront logés sur la Base, la commune prendra en charge le trajet. Chaque enfant versera 70 € pour ce séjour. Monsieur DUVAL et Madame GRESSIN représenteront la commune à l'occasion de ce déplacement.

2 – Monsieur TASSEZ souligne le **résultat que l'ACA Rugby a obtenu en finale régionale** disputée le week-end dernier. L'équipe s'est inclinée 23 à 22 alors qu'elle menait à la mi-temps avec un score de 22 à 3. Monsieur TASSEZ rappelle que l'équipe a eu de très bons résultats tout au long de la saison, elle est qualifiée le 6 mai contre une équipe parisienne en Coupe de France 2^e série. Le Conseil municipal applaudit les performances de l'équipe albinienne.

Monsieur TASSEZ indique que **le Tennis de table dispose désormais d'un club house** qui a été inauguré la semaine dernière.

Madame RENIER confirme que les conditions d'accueil existant au deuxième étage étaient vétustes.

Monsieur TASSEZ lance un **appel aux bénévoles pour les ripailles** organisées à l'occasion des Fêtes Franco-Ecossaises.

3 - Madame RENIER indique que **la mairie est équipée d'une plateforme pour recevoir les demandes de cartes d'identité et de passeports** et que la commune d'Aubigny est une des seules à recevoir le public sans rendez-vous. De ce fait, le samedi matin enregistre un nombre important de personnes qu'il n'est pas possible de recevoir en totalité, ce qui engendre des tensions du public envers les agents lorsque les personnes arrivent de loin (Vierzon, Bourges, Rians, région parisienne...) et qu'elles se voient refuser l'accès.

Il n'est plus possible de maintenir l'accueil du public sans rendez-vous le samedi, notamment en cette période de pré-vacances au cours de laquelle le nombre de dossiers déposés est en augmentation.

En 2017, le guichet a enregistré 973 demandes de cartes d'identité contre 275 en 2016. Pour ce qui concerne les passeports, 710 dossiers ont été déposés en 2017 contre 463 en 2016.

A partir du 1^{er} Mai, le guichet « Identité » accueillera le public selon le planning ci-dessous afin de limiter au mieux les désagréments tant pour les usagers que pour les agents :

JOUR	HORAIRES		PUBLIC ACCUEILLI
LUNDI	8 H / 11 H	13 H 30 à 16 H	Usagers du département
MARDI	8 H à 11 H	13 H 30 à 16 H	Accueil élargi aux usagers hors département
MERCREDI	8 H à 11 H	13 H 30 à 16 H	Usagers du département
JEUDI	8 H à 11 H	13 H 30 à 16 H	Usagers du département
VENDREDI	8 H à 11 H	13 H 30 à 16 H	Usagers du département
SAMEDI <u>sur rendez-vous uniquement</u>	8 H à 11 H		Accueil élargi aux usagers hors département

4 – Madame le Maire annonce que la **Journée verte** organisée dans le cadre de l’opération « sensibiliser les habitants au zéro pesticide » aura lieu le mercredi 6 Juin prochain. Les élèves de l’école des Grands Jardins et de la Maison Familiale participeront à cette journée. A la suite de cette activité, l’inauguration du bassin de récupération des eaux de pluie du Centre technique municipal sera inauguré.

5 – Le **calendrier des manifestations** est communiqué au Conseil municipal :

AVRIL

Vend 27 18 h 30 Inauguration de l’espace Coworking (journée porte ouverte)

Sam 28 13 h 00 Loto – Association Saint Sylvestre – Salle des fêtes

Dim 29 11 h 15 Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation - Départ cour du château pour le Mémorial des déportés

Madame DOGET rappelle que le rassemblement s’effectue dans la cour de la Mairie pour se rendre à la Plaque des Déportés pour le déroulement de la cérémonie (dépôt de gerbe, lecture du message...)

MAI

Mar 1^{er} 9 h 00 – 18 h 00 Tournoi jeunes régional – ESA Football – Stade Saint Paul

11 H 00 Distribution du muguet à l’Ehpad

Dim 6 *Journée* Marché de producteurs locaux et concert « Le groin de folie » –Association Aubigny Artisanat Boutiques - Place Adrien Arnoux avec mini-ferme et concert vers 19 h 00

17 h 00 Concert Quintette à vent « ANACROUSE » dirigé par Antoine Sebillotte – Comité des Orgues d’Aubigny-sur-Nère – Eglise Saint Martin (programmation culturelle intercommunale)

Mar 8 Commémoration de l’Armistice du 8 mai 1945 :

9 h 45 - rassemblement cour de la mairie – départ à 10 h

11 h 00 - rassemblement sous le porche de l’église pour se rendre au Monument aux morts suivi du recueillement à la Plaque des déportés

12 h 00 Repas des anciens combattants – ACPG CATM – Salle des fêtes

Jeu 10 14 h 00 Loto – Association Les Amis de la Nère – Salle des fêtes

Sam 12	20 h 00	Soirée dansante « Années 80 » – Association Génération Albiens – Salle des Fêtes
Mar 15		Journée européenne/Semaine des langues – organisée par les Comités de Jumelage Aubigny Vlotho, Aubigny-Haddington et
	Aubigny-Plopana : 13 h 45 15 h 00 – 17 h 00	<i>Promenade de la Nère</i> <i>Exposition – Salle des fêtes</i>
Jeu 17	7 h 00 – 16 h 00	Randonnée cyclotouristes suivie d'un repas – Association Aubigny Cyclotourisme Marche VTT - Salle des fêtes
Sam 19	20 h 30	Chanson « Sous la peau des filles/Entre deux caisses » - Commune d'Aubigny-sur-Nère/Centre Culturel et de Loisirs Argentais – La Forge
Dim 20	<i>Journée</i>	Brocante – Association Aubigny Animations – Centre-ville Madame le Maire invite les conseillers municipaux à venir nombreux visiter la brocante
Lun 21	14 h 00	Loto – Association Les Amis de la Nère – Salle des fêtes
Jeu 24	8 h 00 – 17 h 00	Journée de l'Amitié – Association Aubigny Patchwork – Salle des fêtes
Sam 26	7 h 00 – 18 h 00	Vide grenier – Association Mieux Vivre aux Augustins – Parking de l'EHPAD rue Sainte Anne
Dim 27	16 h 00	Concert « Chœur Mikrokosmos » Commune d'Aubigny-sur-Nère – Eglise Saint Martin

5 – Calendrier des réunions :

Madame le Maire indique que le conseil municipal du mois de juin aura lieu le 14 juin 2018 pour acter la délégation de service public.

Les dates de réunions de la commission finances et du Conseil municipal du mois de mai seront arrêtées prochainement.

6 – Madame BUREAU annonce au Conseil municipal l'animation organisée à la salle des fetes le **30 Mai 2018 « Bienvenue à la retraite »** avec une pièce de théâtre intitulée « Qu'est-ce-qu'on attend pour être vieux ».

7 – Madame CHARON-COLIN annonce les **Portes Ouvertes de l'association Isa Groupe le 19 Mai prochain.**

8 – Madame DOGET rappelle l'**inauguration de l'exposition du Vieil Aubigny le 19 Mai 2018 à 11 h 00.** A cette occasion, Madame RENIER précise que Monsieur ROUARD sera présent à cette inauguration.

9 – Sur une question de Monsieur MELLOTT, Monsieur GRESSET indique que la commune n'organise jamais de cérémonie pour la **Journée de la Résistance.** Il ajoute que la commission décide en début d'année des dates retenues pour l'année. Le nombre de personnes présentes lors des cérémonies patriotiques diminuent régulièrement et il paraît compliqué d'ajouter une cérémonie supplémentaire.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 h 50.